

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - lundi 28 juin 2021

ARCHE Agglo engagée dans la mobilité durable

ARCHE Agglo lance un nouveau dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) à l'attention des particuliers. Un système de location est également mis en place dès à présent permettant de s'essayer à ce mode de déplacement doux et durable.

Achat : jusqu'à 150 € d'aide

ARCHE Agglo a lancé, depuis le 1er juin dernier, un nouveau dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) afin de développer les modes de transport durables concernant les trajets dits utilitaires (trajets domicile-travail, courses, écoles...).

Concrètement, les particuliers résidant sur le territoire de l'Agglo peuvent bénéficier d'une aide équivalente à 15 % du prix d'achat du VAE plafonnée à 150 €, pour tout achat de moins de 4 000 €. Il n'y a pas de limite de prix concernant les vélos cargo.

Seule condition : acheter son VAE dans l'un des six vélocistes partenaires du territoire.

Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs d'Etat ou départementaux. Ainsi, l'Agglo engage un budget annuel de 7 500 € pendant 5 ans permettant d'accompagner une cinquantaine de particuliers.

Liste des partenaires, conditions d'attribution et documents à fournir sur www.archeagglo.fr/velos

Aide à l'achat : Les vélocistes participants

VéloDis Tain, Tain l'Hermitage

Cycles Giraud, Tain-l'Hermitage

Station Bees Tournon, Tournon-sur-Rhône

Tournon Cycles, Tournon-sur-Rhône

La Maison du Cycle, Tournon-sur-Rhône

Intersport Tournon, Tournon-sur-Rhône



Location : essayez le VAE

ARCHE Agglo propose dès à présent un système de location de VAE d'une durée de un, deux ou trois mois d'un vélo à assistance électrique à destination des particuliers.

Ce dispositif vise à permettre d'essayer ce mode de déplacement dans le cadre d'un engagement financier dégressif de 50 € pour un mois, 90 € pour 2 mois et 120 € pour 3 mois. Dans un premier temps, il s'agit de tester ce dispositif avec un nombre de VAE restreint. Le parc de VAE sera ensuite étoffé dans les prochains mois.

Conditions d'attribution et inscription sur www.archeagglo.fr/velos

Un plan d'action pour le vélo

Ces deux dispositifs d'aide à l'achat et de location de VAE s'inscrivent dans une démarche plus large de valorisation des modes de déplacements utilitaires durables dans le cadre de son schéma cyclable.

Début 2021, L'Agglo a lancé une enquête sur les mobilités douces, recueillant plus de 730 réponses. Une étude, prenant notamment en compte cette enquête, est en cours afin de détailler un plan d'action pour favoriser l'usage du vélo, dès 2022.

Mais, sans attendre, ARCHE Agglo a souhaité s'engager, respectant ainsi les engagements de son Plan Climat Air Energie (PCAET).

Action engagée



www.archeagglo.fr •   **ARCHEAgglo**

Contact presse : **Hélène Serret**
h.serret@archeagglo.fr - 06 50 30 73 37